

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

REGISTRE

PUBLIC D'ACCESSIBILITE



Sommaire

- Fiche informative de synthèse
- Information sur les prestations fournies par l'établissement
 - 1 - Accueil – Réception du public (rdc)
 - 2 - Espace plaisance, professionnel et permis bateau (rdc)
 - 3 - Espace restauration (rdc)
 - 4 - Espace visites médicales (1^{er} étage)
 - 5 - Espace Amphithéâtre (rdc)
 - 6 - Les prestations relatives aux thématiques **habitat, aménagement et urbanisme, construction, transport, eau et environnement, agriculture et forêt** situées dans des locaux de travail (2ème au 7ème étage)
- Décision et calendrier de l'ADAP
- Etat des travaux d'accessibilité
- Dossier d'Autorisation de Travaux d'accessibilité (AT)
- Plaquette "Bien accueillir les personnes handicapées"
- Fiche de suivi et d'entretien des équipements
- Attestation sur les actions de formation du personnel chargé de l'accueil

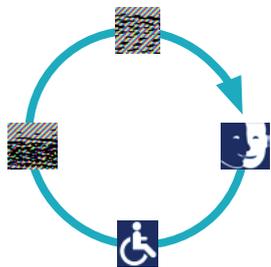




Accessibilité de l'établissement



Bienvenue



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : Frédéric REIST - ddtm-conseiller-prevention@bouches-du-rhone.gouv.fr

Tél : 06 74 19 17 26



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 130 010 135 00015

Adresse : 16 rue Antoine Zattara - 13332 MARSEILLE CEDEX 3